

CHRISTOPHE GANZITTI
Proviseur

Ifs, le 29 mars 2024

1 rue Elsa Triolet
BP 52
14123 Ifs
02 31 46 52 50
ce.0142132s@ac-normandie.fr
<https://rabelais.etab.ac-caen.fr>

Mesdames et Messieurs les membres
Du Conseil d'Administration

Objet : Réunion du Conseil d'Administration

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la réunion du Conseil d'Administration du Lycée François Rabelais qui aura lieu le :

- **Mardi 9 avril à 18h00 en Salle de Conférences.**

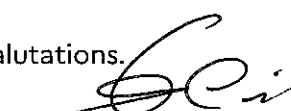
Ordre du jour :

- Adoption du Procès-verbal du 05/02/2024
- Affaires pédagogiques :
 - Convention relative à l'accueil du CAPLP
- Affaires financières :
 - Décisions budgétaires modificatives pour information 2023
 - Compte financier 2023
 - Forfait de remboursement des dépenses de décorations restaurant d'application
 - Affaires financières diverses
- Questions diverses

Les membres de la commission qui souhaitent voir une question supplémentaire portée à cet ordre du jour voudront bien m'en faire part, par écrit, au moins 48 heures avant la réunion de cette commission.

En cas d'empêchement, je vous saurais gré d'informer vos suppléants des dates, heures, projet d'ordre du jour et de leur transmettre tous les documents concernant la séance.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.


Christophe GANZITTI
Proviseur du Lycée François Rabelais

Conseil d'administration du 5 février 2024

Procès-verbal

Année scolaire : 2023/2024

Numéro de séance : N°3

Date de transmission de la convocation aux membres : 30/01/2024

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Etaient présents :

ADMINISTRATI ON	GANZITTI Christophe	Proviseur
	LOYER Hélène	Provisseure adjointe
	LERICHE Caroline	Adjointe gestionnaire
	POTIRON Bernard	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	CPE
ELU S LOC AUX	RENOUF Aminthe	Collectivité de rattachement
	RENOUF Thierry	
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	LAMACHE Thierry	Enseignants
	HUSSON Maud	
	KOZLYK Stéphane	
	PLEY Ruddy	
	LE BOUDER Nadège	
	DA SILVA OLIVEIRA Eugénia	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
	BONHEURE Geneviève	
PARENTS ET ELEVES	GHAMMAM Leïla	Parents d'élèves
	BENBELKACEM Mickaël	
	REIMANN Elsa	
	COUSSEAU Hugo	Elève

Le quorum étant atteint (18 personnes présentes), monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h08.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Madame Loyer, proviseure adjointe.

Adoption du procès-verbal du 28 novembre 2023

Monsieur le proviseur demande si le procès-verbal du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis aux votes :



POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Affaires pédagogiques

DHG et Mesures sur postes

Monsieur le Proviseur indique que, compte tenu de la parution récente (samedi 3 février) des textes concernant la réforme de la voie professionnelle et de la nouvelle mention complémentaire Pâtisserie de boutique (30 janvier), il remet à un futur CA le vote concernant la ventilation de la DHG.

Il précise certains points de la DHG :

- L'année de terminale est fixée à 22 semaines,
- Les dédoublements des heures de français et mathématiques sont abondés selon des règles de calcul particulières,
- L'AP est réduite,
- Les LV2 ne sont pas complètement financées, ce qui influe sur les volumes horaires.

Autant de mesures qui impactent la répartition de la DHG.

Monsieur le Proviseur informe le CA que les mentions complémentaires sont rénovées ou en cours de rénovation ; à titre d'illustration, le journal officiel en date du 30 janvier publie la nouvelle mention complémentaire de « Pâtisserie de boutique », qui remplace la mention complémentaire « Pâtisserie, Glacerie, Chocolaterie, Confiserie », qui conserve exclusivement les enseignements de pratique professionnelle.

À la lecture du projet de DHG, une représentante des enseignants déplore la suppression des dédoublements en Anglais, et s'interroge sur la place de l'enseignement des langues, au regard notamment des dédoublements prévus au profit d'autres disciplines.

Monsieur le Proviseur précise que, si effectivement la répartition de la DHG constitue un choix d'établissement, celui-ci est contraint par les moyens alloués. Il relève notamment que :

- La LV2 n'est pas prévue dans les grilles horaires en Hôtellerie-Restaurant ni en Boulangerie-Pâtisserie ;
- Le volume global des heures allouées à l'enseignement professionnel est égal à celui des nouvelles grilles horaires ;
- Les dédoublements des enseignements professionnels sont organisés pour des classes mixtes, présentant deux bacs professionnels différents, la cuisine et le service, dispensés par deux enseignants de spécialités différentes.
- Il convient aussi de tenir compte de la nature des moyens alloués, en heures-poste et en heures supplémentaires.

L'enseignante propose de diminuer les heures dévolues à la section européenne d'anglais pour la création de dédoublements d'heures d'anglais.

Une mère d'élève déplore la réduction des semaines de cours en terminale, qui vont nuire à l'acquisition des compétences attendues au niveau baccalauréat professionnel.

Concernant les mesures sur postes, Monsieur le Proviseur propose de mettre au mouvement les postes de Lettres-Histoire et Économie-gestion option commerce et vente de la SEP. Plusieurs BMP devront être positionnés pour satisfaire aux exigences des instructions officielles et aux besoins (Lettres, Mathématiques, Allemand, Boulangerie). Concernant le Lycée, Monsieur le Proviseur indique qu'il propose la suppression du poste de mathématiques (neutralisé depuis 3 ans car le besoin n'est que de 9h sur le LGT ; il n'est pas en mesure de pérenniser pour 18h). Il neutralisera également le poste d'économie-gestion option comptabilité et finance afin de pouvoir positionner un BMP en Mercatique. D'autres BMP seront à positionner également sur différentes matières selon les besoins (Allemand, Hôtellerie-restauration option service et accueil notamment).

M Pley présente, au nom des enseignants, une motion, jointe en annexe.
Les parents d'élèves se joignent à cette motion.

Monsieur le Proviseur met aux votes la proposition de suppression de poste.

POUR : 8

CONTRE : 10

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Acte du CA

Labélisation Lycée des Métiers – renouvellement

Le Lycée François Rabelais est un des plus anciens lycées labélisés de l'académie de Normandie. Pour le Lycée Rabelais, il arrive à son terme en 2024.

Faisant suite à l'avis favorable du conseil pédagogique en date du 25/01, le Proviseur demande au conseil pédagogique de le mandater pour travailler au renouvellement du label ainsi que pour œuvrer dans le cadre du réseau normand des établissements en hôtellerie-restauration à participer à la labélisation Lycée des Métiers en réseau.

Il précise que le dossier de candidature est à rendre pour le 31 mars 2024.

Le Proviseur indique toutefois qu'il va demander un report d'un an au renouvellement afin qu'il puisse coïncider avec le calendrier d'évaluation de l'établissement qui est prévu pour l'année 2024-2025.

En outre, Monsieur le Proviseur demande si les membres du CA confirment la dénomination actée lors du Conseil d'administration du 26 novembre 2018, à savoir « Lycée des métiers de bouche, de l'Hôtellerie- Restauration et de l'Accueil ».

Il précise que le lycée rentre également dans une démarche de création d'un Campus des Métiers et Qualifications (CMQ), qui a pour objet de rendre cohérente l'offre de formation sur le territoire normand, et d'y développer le travail en réseau.

Monsieur le Proviseur demande l'accord du CA pour procéder au renouvellement de la labélisation Lycée des métiers et pour participer à la labélisation Lycée des métiers en réseau.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Région Normandie - Pack numérique

Faisant suite à l'avis favorable du conseil pédagogique en date du 25/01, Monsieur le Proviseur demande l'avis du Conseil d'administration sur la demande de la Région Normandie concernant l'adhésion du Lycée au Pack numérique Lycéen.

Par courrier en date du 20 novembre 2023, Monsieur le Président de Région, demande à ce que l'ensemble de la communauté éducative devra s'engager sur les points suivants :

- Inciter les lycéens à apporter et à utiliser leur ordinateur au lycée et en classe,
- Mobiliser et promouvoir les ressources et manuels numériques choisis ainsi que l'ENT,
- Rechercher un équilibre d'usages, dans une démarche de sobriété numérique, entre le parc informatique de l'établissement et les ordinateurs des lycéens,
- Contribuer au développement du Pack Numérique Lycéen par leur participation à des évaluations et des retours d'expérience proposés par la Région Normandie.

Mme Renouf précise que l'objectif est de permettre à tous les élèves de se familiariser avec l'outil numérique, et d'acquérir les compétences indispensables dans le monde professionnel.

Par ailleurs, elle relève que le remplacement des supports pédagogiques papier par des supports numériques constitue un facteur important de développement durable.

Les enseignants expliquent qu'ils ont bien conscience de l'utilité de l'ordinateur de l'élève, notamment pour le travail personnel.

Ils précisent y avoir déjà recours dans certains cours, et souhaitent garder leur liberté pédagogique quant au choix de son utilisation.

Ils ont du mal à se projeter sur une utilisation généralisée de l'ordinateur personnel des élèves en cours, sachant que :

- Il n'existe pas de prises pour mettre en charge les batteries d'ordinateur des élèves ;
- L'accès Wifi n'est pas encore effectif dans tout l'établissement,
- Surtout, les nombreux dysfonctionnements rencontrés tous les jours par les enseignants sur leur poste numérique de travail, ne serait-ce que pour se

connecter, ou imprimer des documents, ne leur permettent pas de se projeter sereinement dans une généralisation de l'outil numérique.

Mme Renouf explique avoir transmis les difficultés rencontrées par les personnels du lycée au service dédié de la Région.

Monsieur le Proviseur demande l'accord du CA afin que les lycéens du Lycée François Rabelais puissent toujours bénéficier du prêt d'ordinateur.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 9

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

Acte du CA

Programme d'activités négociées

Le Programme d'activité négocié CIO/EPL permet à l'établissement d'accueillir une PsyEN dans nos locaux afin de travailler avec l'équipe éducative et les élèves.

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de ratifier ce programme :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Pacte – point d'étape

Faisant suite à la mise en place des Pactes depuis la rentrée 2024, Monsieur le Proviseur fait un bilan d'étape à la date du 5 février 2024.

Concernant la consommation de l'enveloppe budgétaire :

- Pour le LGT : sur 19 unités de pactes, 12 ont été consommées soit 63,16 %
- Pour la SEP : sur 156 unités de pactes, 27,5 ont été consommées soit 17,63 %

Concernant leur répartition par thématique sur le lycée polyvalent :

- Dispositif Ambition emploi : 1 (3%)
- Enseignement d'options 24 h : 4 (12 %)
- Intervention : découverte des métiers 24 h : 3 (9%)
- Lien établissement / entreprises : 5 (15 %)
- Projets pédagogiques innovants : 7 (21 %)
- RCD 18h : 9 (26 %)
- Spécialisations professionnelles 24h : 1 (3 %)
- Tutorat groupe d'élèves : 4 (12 %)

Monsieur le Proviseur précise que l'action « lien établissement/entreprise » consiste à faire venir des entreprises au lycée, sous forme de conférences, des master classes, etc...

Départ de Mme Ghammam, parente d'élève, à 19h40.



Convention IM-PRO

Monsieur le Proviseur présente la convention avec l'IM-Pro de Démouville qui a pour objet la mise en œuvre de séquences d'accueil, de découverte et d'évaluation partagée par l'Unité d'Enseignement Externalisée de l'IMPro de Démouville au sein du lycée François Rabelais, au bénéfice des élèves.

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer cette convention :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Affaires financières

Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du lycée Rabelais au lycée Fresnel à Caen

Le lycée Fresnel a été sollicité afin de pouvoir héberger nos élèves. Pour l'année 2023-2024, nous avons donc eu recours à cet établissement pour héberger 8 élèves.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le lycée Fresnel la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée Rabelais au lycée Fresnel.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Décisions budgétaires modificatives pour vote – Crédits complémentaires Fonds sociaux 2023

Madame la gestionnaire indique que le Lycée François Rabelais bénéficie d'une dotation complémentaire de crédits fonds sociaux de 4273 € pour l'année budgétaire 2023. Elle est affectée dans sa totalité au fonds social lycéen sur l'exercice 2024.

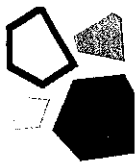
Monsieur le Proviseur met aux votes cette DBM.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



Contrat de licence d'utilisation du logiciel Turboself

Madame la gestionnaire indique que le logiciel Turboself est utilisé dans l'établissement pour la gestion des passages à la restauration scolaire ainsi que pour la gestion du contrôle d'accès. Son utilisation a un coût annuel de 370 € HT.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer le contrat avec Turboself conclu pour un an.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Contrat de maintenance du matériel Turboself

Madame la gestionnaire indique que la société Turboself veillant au bon fonctionnement du matériel utilisé pour le passage à la restauration scolaire, sa maintenance requiert un contrat de 750,92 € HT.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer le contrat de maintenance avec Turboself conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Tarifs

Madame la gestionnaire propose d'ajouter un nouveau tarif aux prestations proposées dans le cadre des activités pédagogiques : un tarif séminaire à la demi-journée à 35 € qui permet de couvrir la prestation recouvrant un accueil café et un repas au restaurant d'application (la salle de conférences étant offerte gracieusement).

Monsieur le Proviseur précise que le repas est obligatoire car l'objectif premier est de faire travailler les élèves selon les attendus de progression pédagogique.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation d'ajouter ce tarif.

POUR : 17

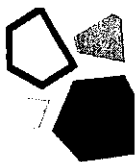
CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Questions diverses

- Un parent d'élèves alerte sur le fait que les temps d'attente pour le passage au self sont très longs par rapport au temps dont disposent les élèves sur la pause méridienne.



Le Proviseur confirme que la pause méridienne est assez courte du fait des horaires assez resserrés de la journée. Il peut arriver que certains jours les temps d'attente soient plus longs que d'autres et nous essayons de faire au mieux pour que chaque élève puisse avoir déjeuné avant la fin de la pause méridienne.

Un représentant des élèves explique que le vendredi, 3 classes disposent d'une demi-heure pour déjeuner sur leur temps de TP au restaurant pédagogique et que sur certains jours, des élèves sortant de TP ou d'AE s'immiscent en tenue professionnelle pour être prioritaire.

Le Proviseur précise que seuls les élèves en TP du midi sont prioritaires. Une information sera redonnée à l'ensemble des élèves.

- Un parent d'élève déplore l'absence de Wifi au lycée, contraignant les élèves à utiliser des partages de connexion personnels.

Le proviseur explique que les bornes qui utilisaient une ancienne norme ont été changées récemment, le Wifi fonctionne désormais sur les plateaux techniques, la salle de conférence, le CDI, le hall, le foyer et l'internat.

L'extension à tout l'établissement est prévue prochainement, à l'exclusion du self qui restera en zone blanche pour ne pas inciter les élèves à y rester en dehors du temps de repas.

- Un parent d'élève relève que la tenue d'école n'est plus respectée.

Le proviseur affirme qu'elle est toujours d'actualité, mais moins visible du fait du port des manteaux d'hiver. La majorité des élèves respectent cette demande et pour les autres, nous continuons à avoir envers eux une pédagogie active.

La séance est levée à 20h04

Le Proviseur,

Christophe GANZITTI

La secrétaire,

Hélène LOYER

Motion pour le Conseil d'administration du 5 février 2024

Lycée François Rabelais de IFS

Les élus des représentants des personnels, les parents d'élèves, les élèves au Conseil d'Administration souhaitent joindre une motion au PV de ce Conseil.

Cette motion, nous n'en avons aucun doute, finira dans une poubelle comme de nombreux rapports dont les conclusions gênent nos « élites » et comme toutes les motions de censure qui ont été posées à l'assemblée car ce gouvernement passe en force quel que soit le sujet. Il nous paraît pourtant nécessaire de présenter la réalité de ce qui se passe dans les nombreux établissements scolaires et l'ambiance qui découle de ces réformes prises aux pas de charge.

Outre l'arrivée très remarquée de notre désormais très contestée ministre, il n'aura échappé à personne que son temps de travail au ministère de l'Éducation va être compté au regard de ses multiples missions. Mais rassurons-nous, les lycées professionnels sont passés sous la tutelle du ministère du Travail, qui s'est aussi vu étoffé du ministère des solidarités actives et de la santé, une aubaine... Bref, deux ministères XXL pour des ministres dont chacun aura pu juger très rapidement, surtout pour une d'entre elle, de sa clairvoyance. Mais nous sommes réunis ce soir pour évoquer notre dotation horaire et les mesures de postes qui en découlent.

Comme tous les ans, il s'agira pour nous et notre direction de revendiquer pour que les quelques heures qui nous ont été reprises sans aucun fondement nous soient légitimement restituées. Nous pensons à l'heure manquante dans les Mentions ou encore à celles de pondération de BTS.

Il y a cependant plus grave dans la situation du lycée professionnel sur le plan national. Il est demandé à tous les proviseurs, avant le 13 février, de remonter les mesures de postes (suppressions ou créations) de leur établissement liées à une dotation horaire dont personne, jusqu'à ce samedi 3 février (extraordinaire !) ne connaissait le fondement.

Est-ce que cette méthode de travail est sérieuse pour l'éducation de nos enfants ?

Notre établissement, les usagers du service public et nous, membres de ce Conseil d'administration, méritons d'être considéré comme ils se doit et nous ne devons pas nous prononcer sur une organisation de dernière minute, sans aucun travail préalable, sans aucune concertation sur les impacts sur les enseignements et les postes.

Les annonces gouvernementales, qui nous arrivent toujours par voie de presse et qui sont vécues par l'ensemble de la communauté éducative comme des injonctions jupitériennes, sont toujours suivie d'une inertie liée à l'administration française. La tardive publication des arrêtés comme celui des grilles horaires ce samedi, traduit bien ce manque de considération pour les acteurs de terrain.

Mais que dire des programmes et de l'organisation de l'année de terminales sur 22 semaines au lieu de 36 avec le même programme ?

Que dire des années de secondes dont on retire certains enseignements sans aucune directive institutionnelle ?

Les inspecteurs sont en incapacité de nous dire comment faire ! Doit-on attendre les informations sur les chaînes d'informations ou sur Twitter ?

Nous refusons, nous élus des personnels de l'enseignement , nous élus des élèves, nous élus des parents d'élèves au Conseil d'Administration, d'adopter de mesures de poste, dans un contexte qu'aucune structure, aucune directive sérieuse ni aucun programme adapté ne nous donnent de cadre pour l'année scolaire à venir et nous nous opposons fermement à ces méthodes brutales qui mettent à mal les personnels, qu'ils soient administratifs ou pédagogiques et qui créent des tensions dans cet établissement comme dans tous les lycées professionnels de France.

**CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DU CAPLP externe Hôtellerie Restauration
option organisation et production culinaire,
SESSION 2024
(Exercice budgétaire 2024)**

Conclue entre : Le lycée polyvalent François Rabelais, 1 rue Elsa Triolet à IFS

Représenté par : **Monsieur Christophe GANZITTI, proviseur**

D'une part,

et : **Madame Christine GAVINI, rectrice de l'académie de Normandie**

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le lycée polyvalent François Rabelais d'IFS, ci-après dénommé « établissement d'accueil » s'engage à mettre à disposition les locaux nécessaires pour le déroulement du CAPLP externe Hôtellerie Restauration option organisation et production culinaire, dans les conditions ci-dessous :

Date(s) des épreuves d'admission : du lundi 10 juin au vendredi 14 juin 2024 inclus

Les salles et équipements nécessaires sont détaillés en annexe 1 ; le détail de la matière d'œuvre sera communiqué par le président du jury.

Heure de début : 6 heures 00

Heure prévisionnelle de fin : 20 heures 30

Article 2 :

L'établissement d'accueil met également à disposition :

- 4 personnes qui seront chargées de l'entretien des cuisines et ateliers entre 5 H 30 et 6 H 30 12 H 00 et 13 H 00 ainsi que tous autres locaux utilisés pour les besoins du concours ;
- 4 professeurs de cuisine ;
- 6 AED ou étudiants chargés de la surveillance en salles de préparation ;
- le DDFPT qui assurera la gestion des approvisionnements, le recrutement des commis, la liaison avec les services du centre et veillera à la maintenance informatique ;
- 60 élèves pour le déroulement de l'épreuve de leçon.
- l'accès à un photocopieur ;
- les fournitures nécessaires au bon fonctionnement du jury (cf. annexe 1).L'établissement d'accueil assurera l'achat des matières d'œuvres nécessaires au bon déroulement des épreuves.

Article 3 :

Le rectorat de l'académie de Normandie prend à sa charge :

- les frais de papeterie, fournitures diverses nécessaires au déroulement des épreuves, le coût de la matière d'œuvre ;
- la rémunération des personnels chargés de l'entretien pour les heures assurées hors service, et toute personne participant à l'aide au déroulement des épreuves (DDFPT, enseignants, AED, étudiants) ;

La présente convention donnera lieu au versement, sur le compte de l'agent comptable de l'établissement, d'une somme de 26550 € correspondant aux frais mentionnés en annexe 2

Un premier versement représentant 80% de la dotation fixée sera effectué à la signature de la convention. Le versement complémentaire (20% de la somme restante) sera effectué au vu de l'état détaillé joint qui reprend le total des dépenses.

En cas de dénonciation de la présente convention qui interviendrait après le versement de l'avance, celle-ci ferait l'objet d'un remboursement dans son intégralité.

Article 4 :

Le président du jury, monsieur Michel LUGNIER, ou ses représentants, s'engage à procéder, préalablement à l'utilisation des locaux, à une visite en présence d'un représentant de l'établissement, afin notamment à prendre connaissance des consignes de sécurité, des dispositifs d'alarme et des circuits d'évacuation.

Le président du jury, ou ses représentants, s'engage en outre à ce que les locaux occupés soient restitués en l'état.

A Caen, le 15 mars 2024

**Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'académie,**

Le proviseur du lycée polyvalent Rabelais IFS

François FOSELLE

Christophe GANZITTI

ANNEXE 2 : Répartition des coûts 2024

Descriptif	Nombre	Coût unitaire estimé	Coût total estimé
Coût matière d'œuvre épreuve pratique	96	250	24000
Bris de matériels et fournitures non alimentaires (toques jetables, papeterie, feutres,...) dans l'exercice du concours	96	25	2400
Clés USB	25	6	150
			26550

**CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DU CAPLP externe Hôtellerie Restauration
option organisation et production culinaire,
SESSION 2024
(Exercice budgétaire 2024)**

Conclue entre : Le lycée polyvalent François Rabelais, 1 rue Elsa Triolet à IFS

Représenté par : **Monsieur Christophe GANZITTI, proviseur**

D'une part,

et : **Madame Christine GAVINI, rectrice de l'académie de Normandie**

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le lycée polyvalent François Rabelais d'IFS, ci-après dénommé « établissement d'accueil » s'engage à mettre à disposition les locaux nécessaires pour le déroulement du CAPLP externe Hôtellerie Restauration option organisation et production culinaire, dans les conditions ci-dessous :

Date(s) des épreuves d'admission : du lundi 10 juin au vendredi 14 juin 2024 inclus

Les salles et équipements nécessaires sont détaillés en annexe 1 ; le détail de la matière d'œuvre sera communiqué par le président du jury.

Heure de début : 6 heures 00

Heure prévisionnelle de fin : 20 heures 30

Article 2 :

L'établissement d'accueil met également à disposition :

- 4 personnes qui seront chargées de l'entretien des cuisines et ateliers entre 5 H 30 et 6 H 30 12 H 00 et 13 H 00 ainsi que tous autres locaux utilisés pour les besoins du concours ;
- 4 professeurs de cuisine ;
- 6 AED ou étudiants chargés de la surveillance en salles de préparation ;
- le DDFPT qui assurera la gestion des approvisionnements, le recrutement des commis, la liaison avec les services du centre et veillera à la maintenance informatique ;
- 60 élèves pour le déroulement de l'épreuve de leçon.
- l'accès à un photocopieur ;
- les fournitures nécessaires au bon fonctionnement du jury (cf. annexe 1).L'établissement d'accueil assurera l'achat des matières d'œuvres nécessaires au bon déroulement des épreuves.

Article 3 :

Le rectorat de l'académie de Normandie prend à sa charge :

- les frais de papeterie, fournitures diverses nécessaires au déroulement des épreuves, le coût de la matière d'œuvre ;
- la rémunération des personnels chargés de l'entretien pour les heures assurées hors service, et toute personne participant à l'aide au déroulement des épreuves (DDFPT, enseignants, AED, étudiants) ;

La présente convention donnera lieu au versement, sur le compte de l'agent comptable de l'établissement, d'une somme de 26550 € correspondant aux frais mentionnés en annexe 2

Un premier versement représentant 80% de la dotation fixée sera effectué à la signature de la convention. Le versement complémentaire (20% de la somme restante) sera effectué au vu de l'état détaillé joint qui reprend le total des dépenses.

En cas de dénonciation de la présente convention qui interviendrait après le versement de l'avance, celle-ci ferait l'objet d'un remboursement dans son intégralité.

Article 4 :

Le président du jury, monsieur Michel LUGNIER, ou ses représentants, s'engage à procéder, préalablement à l'utilisation des locaux, à une visite en présence d'un représentant de l'établissement, afin notamment à prendre connaissance des consignes de sécurité, des dispositifs d'alarme et des circuits d'évacuation.

Le président du jury, ou ses représentants, s'engage en outre à ce que les locaux occupés soient restitués en l'état.

A Caen, le 15 mars 2024

**Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'académie,**

Le proviseur du lycée polyvalent Rabelais IFS

François FOSELLE

Christophe GANZITTI

ANNEXE 2 : Répartition des coûts 2024

Descriptif	Nombre	Coût unitaire estimé	Coût total estimé
Coût matière d'œuvre épreuve pratique	96	250	24000
Bris de matériels et fournitures non alimentaires (toques jetables, papeterie, feutres,...) dans l'exercice du concours	96	25	2400
Clés USB	25	6	150
			26550

Académie :
CAEN

MINISTERE : Education Nationale

REGION :
NORMANDIE

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS
Téléphone : 02 31 46 52 50

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 9
Présentée pour information au Conseil d'administration

Cette décision est exécutoire à compter du :
22/12/2023

M. CHRISTOPHE GANZITTI, chef d'établissement

Académie : CAEN
Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

REGION :
NORMANDIE

Ordonnateur : M. CHRISTOPHE GANZITTI
Comptable assignataire : M. JULIEN MALBAUX

Pièce B9.1
DBM INFO

**Décisions budgétaires modificatives pour information
n° 9**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	345 208.69	9 692.49	354 901.18		345 208.69	9 692.49	354 901.18	
Vie de l'élève	9 000.00	0.00	9 000.00		9 000.00	0.00	9 000.00	
Administration et logistique	567 277.98	139 841.30	707 119.28		485 494.36	139 841.30	625 335.66	
Total services généraux (1)	921 486.67	149 533.79	1 071 020.46		839 703.05	149 533.79	989 236.84	
Restauration et hébergement	295 318.10	0.00	295 318.10		295 318.10	0.00	295 318.10	
Bourses nationales	115 000.00	0.00	115 000.00		115 000.00	0.00	115 000.00	
Unité de formation par apprentissage	1 000.00	0.00	1 000.00		1 000.00	0.00	1 000.00	
Total services spéciaux (2)	411 318.10	0.00	411 318.10		411 318.10	0.00	411 318.10	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 332 804.77	149 533.79	1 482 338.56		1 251 021.15	149 533.79	1 400 554.94	

Résultat prévisionnel	-81 783.62	0.00	-81 783.62
CAF ou IAF	-74 542.56	0.00	-74 542.56

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS EN CAPITAL	57 343.35	0.00	57 343.35		49 266.43	0.00	49 266.43	
Total dépenses et recettes inscrites au budget	1 390 148.12	149 533.79	1 539 681.91		1 300 287.58	149 533.79	1 449 821.37	

D.B.M. n°9		Exécutoire au 22/12/2023		Réf : SUBV SRS VIAB JANV/OCT 18/9/23		Opération n°15		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	VIABIL	2SRS3	7442	Administration et logistique Viabilisation Subv Secours Risques Sinistres Subventions Région				0.00	100 909.27	100 909.27
2	ALO	VIABIL	2SRS3		Administration et logistique Viabilisation Subv Secours Risques Sinistres	139 849.00	100 909.27	240 758.27			

D.B.M. n°9		Exécutoire au 22/12/2023		Réf : SUBV SRS VIAB NOV/DEC 6/11/23		Opération n°16		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	VIABIL	2SRS3	7442	Administration et logistique Viabilisation Subv Secours Risques Sinistres Subventions Région				100 909.27	38 932.03	139 841.30
2	ALO	VIABIL	2SRS3		Administration et logistique Viabilisation Subv Secours Risques Sinistres	240 758.27	38 932.03	279 690.30			

D.B.M. n°9		Exécutoire au 22/12/2023		Réf : DOTATION FONCT IFPRA 2023		Opération n°17		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	ATELIE	13AP-	7411	Activité pédagogique Ateliers Apprentissage Subventions minis.éduc.nat.				0.00	1 890.00	1 890.00
2	AP	ATELIE	13AP-		Activité pédagogique Ateliers Apprentissage	0.00	1 890.00	1 890.00			

D.B.M. n°9		Exécutoire au 22/12/2023		Réf : RMBT MO SESSION 2023		Opération n°18		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	ATELIE	0ADPEXAM	7088	Activité pédagogique Ateliers Remboursement Frais d'examens Autres produits activ.annexes				5 000.00	7 314.54	12 314.54
2	AP	ATELIE	0MATOEUVR		Activité pédagogique Ateliers Matière d'oeuvre	168 395.56	7 314.54	175 710.10			

D.B.M. n°9		Exécutoire au 22/12/2023		Réf : RMBT MO MC BAR SEPT 2023		Opération n°19		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	ATELIE	0ADPEXAM	7088	Activité pédagogique Ateliers Remboursement Frais d'examens Autres produits activ.annexes				12 314.54	487.95	12 802.49
2	AP	ATELIE	0MATOEUVR		Activité pédagogique Ateliers Matière d'oeuvre	175 710.10	487.95	176 198.05			

Académie :
CAEN

MINISTERE : Education Nationale

REGION :
NORMANDIE

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS
Téléphone : 02 31 46 52 50

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N° 10 à 16
Présentées pour information au Conseil d'administration

Ces décisions sont exécutoires aux dates indiquées sur la
pièce B10

M. CHRISTOPHE GANZITTI, chef d'établissement

Académie : CAEN
Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

REGION :
NORMANDIE

Ordonnateur : M. CHRISTOPHE GANZITTI
Comptable assignataire : M. JULIEN MALBAUX

Pièce B9.1
DBM INFO

**Décisions budgétaires modificatives pour information
Regroupées du n° 10 à n° 16**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	359 123.18	88 296.63	447 419.81		359 123.18	80 249.80	439 372.98	
Vie de l'élève	12 828.00	-4 572.35	8 255.65		12 828.00	-4 572.35	8 255.65	
Administration et logistique	707 119.28	25 322.25	732 441.53		625 335.66	24 009.43	649 345.09	
Total services généraux (1)	1 079 070.46	109 046.53	1 188 116.99		997 286.84	99 686.88	1 096 973.72	
Restauration et hébergement	307 318.10	29 556.30	336 874.40		295 318.10	29 356.45	324 674.55	
Bourses nationales	115 000.00	37 139.53	152 139.53		115 000.00	37 139.53	152 139.53	
Unité de formation par apprentissage	1 000.00	0.00	1 000.00		1 000.00	0.00	1 000.00	
Total services spéciaux (2)	423 318.10	66 695.83	490 013.93		411 318.10	66 495.98	477 814.08	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 502 388.56	175 742.36	1 678 130.92		1 408 604.94	166 182.86	1 574 787.80	

Résultat prévisionnel	-93 783.62	-9 559.50	-103 343.12
CAF ou IAF	-86 542.56	-8 246.68	-94 789.24

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS EN CAPITAL	82 343.35	-1 114.32	81 229.03		49 266.43	-1 114.32	48 152.11	
Total dépenses et recettes inscrites au budget	1 584 731.91	174 628.04	1 759 359.95		1 457 871.37	165 068.54	1 622 939.91	

Académie : CAEN

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S

LYCEE RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

BP 52

14123 IFS

REGION :
NORMANDIE

Ordonnateur : M. CHRISTOPHE GANZITTI

Comptable assignataire : M. JULIEN MALBAUX

Pièce B9.2
DBM INFO

**Décisions budgétaires modificatives pour information
Regroupées du n°10 à n°16**

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 678 130.92	1 574 787.80
	Résultat prévisionnel	-103 343.12

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	81 229.03	48 152.11
IAF	94 789.24	0.00
Aliénation ou cessions immobilières		0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	127 866.16
Total	176 018.27	176 018.27

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
365 900.03	82 619.48	7 132.36	276 148.19

D.B.M. n°10		Exécutoire au 31/12/2023		Réf : SUBV SORA MUR VEGETAL 15/05/23		Opération n°20		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	MAINTE	2SORA3	7442	Administration et logistique Entretien et maintenance Subv Opération Réparation Aménagement Subventions Région				5 005.74	5 427.56	10 433.30
2	ALO	MAINTE	2SORA3		Administration et logistique Entretien et maintenance Subv Opération Réparation Aménagement	5 005.74	5 427.56	10 433.30			

D.B.M. n°10		Exécutoire au 31/12/2023		Réf : SOLDE FCSH 2022		Opération n°21		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SRH	HEBERG	2FCSH	7442	Restauration et hébergement Hébergement subvention FCSH Subventions Région				0.00	196.38	196.38
2	SRH	HEBERG	2FCSH		Restauration et hébergement Hébergement subvention FCSH	0.00	196.38	196.38			

D.B.M. n°11		Exécutoire au 31/12/2023		Réf : REVERSEMENT GRETA 2023		Opération n°22		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	GRETA	0REVERS	7066	Activité pédagogique Formation continue Reversements Produits actions formation				3 000.00	7 161.92	10 161.92
2	AP	ATELIE	0MATOEUVR		Activité pédagogique Ateliers Matière d'oeuvre	176 198.05	7 161.92	183 359.97			

D.B.M. n°11		Exécutoire au 31/12/2023		Réf : VARIATION STOCK PEDAGOGIQUE		Opération n°23		Type opération : 293 - Diminution stocks, mat. premières et autres approv.			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	VSTOCK	0DIMI		Activité pédagogique Variation de stocks Diminution	0.00	8 046.83	8 046.83			

D.B.M. n°11		Exécutoire au 31/12/2023		Réf : VARIATION STOCK RESTAU SCOL		Opération n°24		Type opération : 293 - Diminution stocks, mat. premières et autres approv.			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SRH	VSTOCK	0DIMI		Restauration et hébergement Variation de stocks Diminution	0.00	199.85	199.85			

D.B.M. n°11 Exécutoire au 31/12/2023 Réf : VARIATION PRODUITS SCOLAIRES Opération n°25 Type opération : 22 - Constatations de produits scolaires

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SRH	COMMEN	0TICKC1	7062	Restauration et hébergement Recettes commensaux Commensaux 1er tarif Prod.Restaur.Scol.et héberg				7 084.00	2 102.68	9 186.68
2	SRH	COMMEN	0TICKC2	7062	Restauration et hébergement Recettes commensaux Commensaux 2eme tarif Prod.Restaur.Scol.et héberg				994.40	872.82	1 867.22
3	SRH	COMMEN	0TICKC3	7062	Restauration et hébergement Recettes commensaux Commensaux 3eme tarif Prod.Restaur.Scol.et héberg				8 355.00	-1 433.60	6 921.40
4	SRH	ELEVES	0APPR	7062	Restauration et hébergement Recettes élèves Apprentis Prod.Restaur.Scol.et héberg				0.00	476.20	476.20
5	SRH	ELEVES	0FDP5	7062	Restauration et hébergement Recettes élèves Demi-pensionnaires 5 jours Prod.Restaur.Scol.et héberg				118 496.00	13 427.74	131 923.74
6	SRH	ELEVES	0FINT4	7062	Restauration et hébergement Recettes élèves Internes 4 nuits Prod.Restaur.Scol.et héberg				143 968.00	3 558.66	147 526.66
7	SRH	ELEVES	0FINT5	7062	Restauration et hébergement Recettes élèves Internes 5 nuits Prod.Restaur.Scol.et héberg				4 200.00	4 016.25	8 216.25
8	SRH	ELEVES	0TICKE	7062	Restauration et hébergement Recettes élèves Elèves externes Prod.Restaur.Scol.et héberg				4 186.00	1 600.93	5 786.93

D.B.M. n°11		Exécutoire au 31/12/2023			Réf : VARIATION PRODUITS SCOLAIRES		Opération n°25		Type opération : 22 - Constatations de produits scolaires			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes			
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux	
9	SRH	HEBERG	0HOTE1	7062	Restauration et hébergement Hebergement Hôtes passage particip vie etab Prod.Restaur.Scol.et héberg				513.00	1 164.80	1 677.80	
10	SRH	HEBERG	0HOTE2	7062	Restauration et hébergement Hebergement Hôte passage non particip vie etab Prod.Restaur.Scol.et héberg				9.50	9.50	19.00	
11	SRH	HEBERG	0RECDIV	7062	Restauration et hébergement Hebergement Recettes diverses Prod.Restaur.Scol.et héberg				4 500.00	-3 058.71	1 441.29	
12	SRH	HEBERG	0REPEDAGO	7062	Restauration et hébergement Hebergement Repas pédagogiques Prod.Restaur.Scol.et héberg				3 000.00	6 044.60	9 044.60	
13	SRH	HEBERG	0REPEX2	7062	Restauration et hébergement Hebergement Repas exceptionnels Tarif 2 Prod.Restaur.Scol.et héberg				12.20	378.20	390.40	
14	SRH	HEBERG	0CINT		Restauration et hébergement Hebergement Contribution entre services de l'étab.	57 989.52	6 256.50	64 246.02				
15	SRH	HEBERG	0FCSH		Restauration et hébergement Hebergement Fonds commun des services d'hébergement	3 741.64	476.58	4 218.22				
16	SRH	HEBERG	0FRH		Restauration et hébergement Hebergement Fonds régional d'hébergement	57 563.62	7 332.01	64 895.63				
17	SRH	HEBERG	0DENR		Restauration et hébergement Hebergement Achats de denrées	150 523.32	15 094.98	165 618.30				

D.B.M. n°12 Exécutoire au 31/12/2023 Réf : REGUL ECRITURES AP Opération n°26 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	ENSEIG	13REP	7411	Activité pédagogique Activités d'enseignement Droits de reprographie Subventions minis.éduc.nat.				1 966.24	-1 000.00	966.24
2	AP	ENSEIG	2DAPE	7442	Activité pédagogique Activités d'enseignement Dotation forf. acc. projets éducatifs Subventions Région				2 000.00	-2 000.00	0.00
3	AP	MAINTE	2REQIT3	7442	Activité pédagogique Entretien et maintenance Réparation Equipement indus et techn Subventions Région				4 843.51	-0.20	4 843.31
4	AP	STAGES	13STA	7411	Activité pédagogique Stages en entreprise Stages Subventions minis.éduc.nat.				12 180.76	-6 794.72	5 386.04
5	AP	VOYSOR	2DAPE	7442	Activité pédagogique Voyages et sorties scolaires Dotation forf. acc. projets éducatifs Subventions Région				14 500.00	-3 109.83	11 390.17
6	AP	ENSEIG	13REP		Activité pédagogique Activités d'enseignement Droits de reprographie	1 966.24	-1 000.00	966.24			
7	AP	ENSEIG	2DAPE		Activité pédagogique Activités d'enseignement Dotation forf. acc. projets éducatifs	2 000.00	-2 000.00	0.00			
8	AP	MAINTE	2REQIT3		Activité pédagogique Entretien et maintenance Réparation Equipement indus et techn	4 843.51	-0.20	4 843.31			
9	AP	STAGES	13STA		Activité pédagogique Stages en entreprise Stages	12 180.76	-6 794.72	5 386.04			
10	AP	VOYSOR	2DAPE		Activité pédagogique Voyages et sorties scolaires Dotation forf. acc. projets éducatifs	14 500.00	-3 109.83	11 390.17			

D.B.M. n°12		Exécutoire au 31/12/2023		Réf : REGUL ECRITURES VE		Opération n°27		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	VE	AIDES	16FS-	7411	Vie de l'élève Aides aux élèves Fonds social lycéen et collégien Subventions minis.éduc.nat.				12 828.00	-4 572.35	8 255.65
2	VE	AIDES	16FS-		Vie de l'élève Aides aux élèves Fonds social lycéen et collégien	12 828.00	-4 572.35	8 255.65			

D.B.M. n°12		Exécutoire au 31/12/2023		Réf : REGUL ECRITURES SBN		Opération n°28		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SBN	BOURSE	0BN	7411	Bourses nationales Bourses Bourses nationales Subventions minis.éduc.nat.				115 000.00	37 139.53	152 139.53
2	SBN	BOURSE	0BN		Bourses nationales Bourses Bourses nationales	115 000.00	37 139.53	152 139.53			

D.B.M. n°12		Exécutoire au 31/12/2023		Réf : REGUL ECRITURES OPC		Opération n°29		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	OPC	ATELIE	0TAXAP	13181	Opérations en capital Ateliers Taxe d'apprentissage Prod.vers.lib. exon. taxe app.				6 000.00	-1 114.32	4 885.68
2	OPC	ATELIE	0TAXAP		Opérations en capital Ateliers Taxe d'apprentissage	6 000.00	-1 114.32	4 885.68			

D.B.M. n°13		Exécutoire au 31/12/2023		Réf : VARIATION AMORT/NEUTR		Opération n°30		Type opération : 291 - Dotations aux amortissements neutralisés			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	OP-SPE	ONEUT	777	Administration et logistique Opérations spécifiques Neutralisation amortissement Quote.pt.sub.inv.cpte.resultat				8 059.10	1 974.17	10 033.27
2	ALO	OP-SPE	0AMOR		Administration et logistique Opérations spécifiques Amortissement	15 300.16	1 974.17	17 274.33			

D.B.M. n°13		Exécutoire au 31/12/2023		Réf : VARIATION AMORT REELS		Opération n°31		Type opération : 292 - Dotations aux amortissements réels			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	OP-SPE	0AMOR		Administration et logistique Opérations spécifiques Amortissement	17 274.33	1 312.82	18 587.15			

D.B.M. n°14		Exécutoire au 31/12/2023		Réf : SUBV MUR VEGETAL 05/02/2024		Opération n°32		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	MAINTE	2SORA3	7442	Administration et logistique Entretien et maintenance Subv Opération Réparation Aménagement Subventions Région				10 433.30	5 563.20	15 996.50
2	ALO	MAINTE	2SORA3		Administration et logistique Entretien et maintenance Subv Opération Réparation Aménagement	10 433.30	5 563.20	15 996.50			

D.B.M. n°14 Exécutoire au 31/12/2023 Réf : SUBV TRANSPORT INTERNES 05/02 Opération n°33 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	ADMIN	2TRANS3	7442	Administration et logistique Administration Dotation de transport Subventions Région				0.00	4 788.00	4 788.00
2	ALO	ADMIN	2TRANS3		Administration et logistique Administration Dotation de transport	0.00	4 788.00	4 788.00			

D.B.M. n°14 Exécutoire au 31/12/2023 Réf : REGUL RECETTES OBJ CONF Opération n°34 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	ATELIE	0OBJCONF	701	Activité pédagogique Ateliers Objets confectionnés Ventes objets confectionnés				154 000.00	91 211.55	245 211.55
2	AP	ATELIE	0MATOEUVR		Activité pédagogique Ateliers Matière d'oeuvre	183 359.97	91 211.55	274 571.52			

D.B.M. n°15 Exécutoire au 31/12/2023 Réf : REGUL REVERSEMENT GRETA 2023 Opération n°37 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	GRETA	0REVERS	7066	Activité pédagogique Formation continue Reversements Produits actions formation				10 161.92	-5 218.92	4 943.00
2	AP	ATELIE	0MATOEUVR		Activité pédagogique Ateliers Matière d'oeuvre	274 571.52	-5 218.92	269 352.60			

D.B.M. n°16 Exécutoire au 31/12/2023 Réf : REGUL CONTRI SERVICES Opération n°38 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	HEBERG	0CONTSERV	7588	Administration et logistique Hébergement Contribution entre services de l'étab. Contrib. Entre services étab.				57 989.52	6 256.50	64 246.02
2	ALO	MAINTE	0ENTMATCT		Administration et logistique Entretien et maintenance Contrat d'entretien et de réparation	16 500.00	6 256.50	22 756.50			

Conseil d'Administration du 05/02/2024

Repas au restaurant pédagogique, vente à emporter, autres prestations :

- Le prix des menus au restaurant est variable et il est fixé en fonction des dépenses de viabilisation, du nombre de repas servis et du coût des denrées. De plus, ce prix est fixé dans le but d'assurer l'équilibre financier, et il ne doit pas s'éloigner de trop des prix pratiqués par la profession afin d'éviter toute concurrence déloyale.
- En ce qui concerne la vente à emporter, le prix est fixé en multipliant le coût des matières premières et de leur conditionnement par un coefficient maximum de 1.5.
- Le prix des chambres d'hôtel d'application est de 35 € la nuit ou 45€ si la réservation est faite sur le site Booking et de 50 € pour la suite. Il est facturé la taxe de séjour en sus.
- Le tarif d'un petit déjeuner est de 7.50€.
- Le tarif de la prestation d'accueil dans le cadre de la mise à disposition d'une salle est de 5 € par personne.
- Une formule séminaire tout compris (mise à disposition de la salle de conférence, prestation d'accueil, repas...) est proposée au prix de 40 € par personne
- Une formule séminaire est proposée à la demi-journée au prix de 35€

Tarifs boulangerie / pâtisserie (hors VAE):

- pain : extérieurs 0,80 €, self Rabelais 0,60 €
- baguette : extérieurs 0,45 €, self Rabelais 0,30 €
- Autres pains au poids 2 €/kg.
- viennoiseries : extérieurs 0,50 €, self et MDL Rabelais 0,30 €
- pâtisserie à la part : extérieurs 1,50 €, self Rabelais 0,45 €
- galette frangipane : extérieurs 12 €, self Rabelais 7 €
- galette aux pommes : extérieurs 10 €, self Rabelais 6 €
- bûche de Noël (crème) à la part : extérieurs 1,50 €, self Rabelais 0,45 €
- bûche de Noël (bavaroise) à la part : extérieurs 2,00 €, self Rabelais 0,80 €

Autres tarifs :

- Les frais d'inscription pour les élèves relevant de l'enseignement supérieur sont fixés à 35€ dont la Mention Complémentaire Sommellerie
- Le prix des photocopies pour les personnes extérieures est fixé à 0.10 € la copie.
- En cas de dégradation ou perte d'ouvrages du CDI, ou de vêtements professionnels prêtés par l'établissement, la facturation sera établie selon le prix de remplacement.
- Tarif de remplacement d'une carte d'accès/self : 5 €
- Tarif de remplacement d'une clé (personnels, élèves) : selon le coût de remplacement.
- Tarifs de location d'atelier (cuisine, laboratoire, showroom) : 300€ par jour
- Tarif de remboursement des élèves pour les achats relatifs à la décoration des salles de restaurant pédagogique est fixé à 30€ maximum